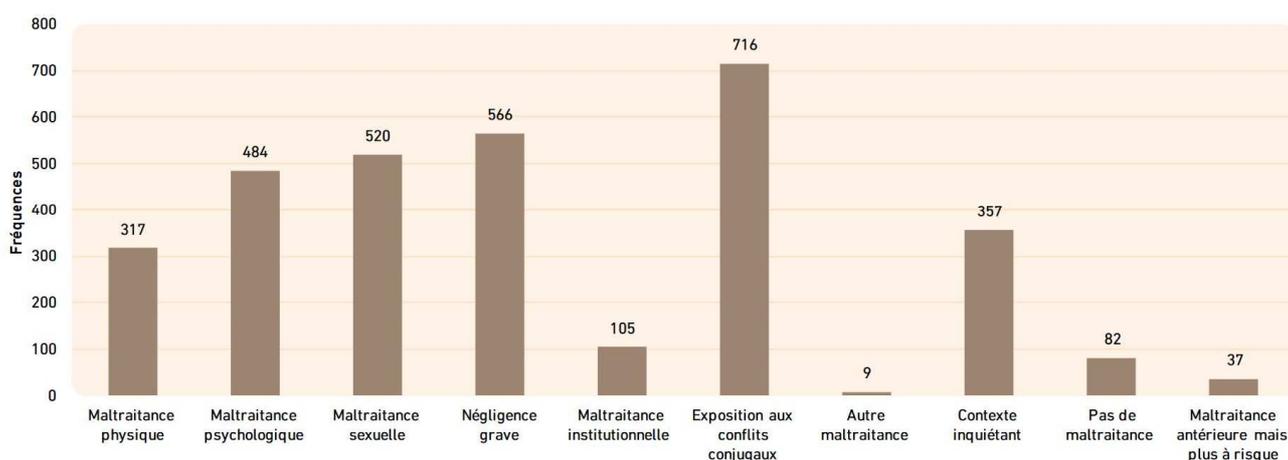


Maltraitements sur enfants : 2053 cas diagnostiqués par les équipes SOS Enfants en 2016

Les violences conjugales et conflits conjugaux exacerbés constituent la maltraitance la plus diagnostiquée avec 716 interventions.

Maltraitements diagnostiqués - toute intervention



Plusieurs maltraitements pouvant être diagnostiqués pour une même situation, 2717 maltraitements ont été diagnostiqués sur les 2053 interventions. 357 interventions relèvent d'un contexte inquiétant, 82 aboutissent à un constat de non maltraitance et 37 concernent une maltraitance antérieure qui n'entraîne plus de risque pour l'enfant.

Les équipes SOS Enfants

Il existe aujourd'hui 14 équipes SOS Enfants réparties sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont 3 officient dans le cadre hospitalier.

Les missions de ces équipes sont doubles. Il s'agit, d'une part, de prévenir la maltraitance et, d'autre part, de prendre en charge des situations (à risque) de maltraitance.

Elles offrent un espace de parole confidentiel qui favorise la démarche de chacun vers un service de soins.

C'est un véritable choix de société qu'un certain nombre de tensions sociales et familiales puissent, dans la mesure du possible, se gérer en dehors de la sphère judiciaire. Les interventions proposées par les équipes SOS Enfants se préoccupent non seulement de mettre fin aux interactions violentes, mais aussi d'y apporter un traitement approprié. Il peut s'agir, par exemple, de travailler à une réorganisation familiale ou encore de créer un espace de parole au sein de la famille... Le but ultime étant d'établir une mise en œuvre de moyens divers permettant d'agir dans l'intérêt prépondérant de l'enfant.

Lorsqu'elles reçoivent un signalement, les équipes opèrent en premier lieu une analyse de la demande avant de procéder à l'évaluation pluridisciplinaire de la situation et/ou d'apporter une aide appropriée si nécessaire. Dans ce cadre, elles assurent un soutien psychologique et/ou médico-social, voire une prise en charge psychothérapeutique de l'enfant et/ou des parents. Ces

interventions peuvent se faire dans le cadre d'une consultation ponctuelle ou d'un accompagnement à plus long terme.

Quels sont les différents types de maltraitance ?

L'exposition aux conflits conjugaux

Cet intitulé recouvre les problèmes de violence conjugale et les conflits de couple exacerbés dont l'enfant est témoin.

La violence conjugale est un ensemble d'attitudes, propos et comportements visant à dévaloriser, humilier, contrôler, dominer, apeurer voire blesser psychologiquement ou physiquement le ou la partenaire (ou l'ex-partenaire). Les agressions sont les moyens (conscients ou non) visant à établir un rapport de force, à maintenir une emprise, à consolider le pouvoir sur l'autre (il s'agit d'agressions instrumentales, c'est à dire permettant d'obtenir raison sans négocier). L'agresseur-e se sent légitime et avance des justifications à ses actes. La victime ressent systématiquement de la peur.

Le conflit de couple est le résultat de divergences d'opinion, de valeur, d'intérêts. Dans un conflit de couple, chaque partenaire se sent légitime d'exprimer ouvertement son désaccord. Il peut soit se résoudre et se gérer par le compromis, soit dégénérer en agressions de la part de l'un, voire des deux partenaires (il s'agit d'agression expressives, c'est-à-dire dues à un manque temporaire de maîtrise de soi). L'agresseur-e se sent responsable de ses actes et ressent généralement de la culpabilité. Aucune peur de l'autre n'est présente. Si le conflit est exacerbé, il peut être constitutif d'une maltraitance.

La maltraitance physique

Il s'agit de tout traumatisme physique non accidentel infligé aux enfants comme les coups (hématomes, ecchymoses), les fractures, les morsures, les brûlures ...ou encore le syndrome du bébé secoué, ou de Münchhausen par procuration.

La maltraitance psychologique

Ces types de mauvais traitements se traduisent par des interactions négatives à l'encontre d'un enfant, le dénigrement systématique, le rejet, les menaces, le chantage affectif, l'humiliation, les insultes répétées, les menaces d'abandon, les critiques constantes, l'absence prolongée d'attention bienveillante, le déni des besoins fondamentaux ou de l'existence même de l'enfant.

La maltraitance sexuelle

La maltraitance sexuelle à l'égard d'enfant est définie comme la participation d'un enfant ou d'un adolescent mineur à des activités sexuelles qu'il n'est pas en mesure de comprendre, qui sont inappropriées à son âge et à son développement, qu'il subit sous la contrainte par violence ou séduction ou qui transgressent les interdits fondamentaux en ce qui concerne les rôles familiaux.

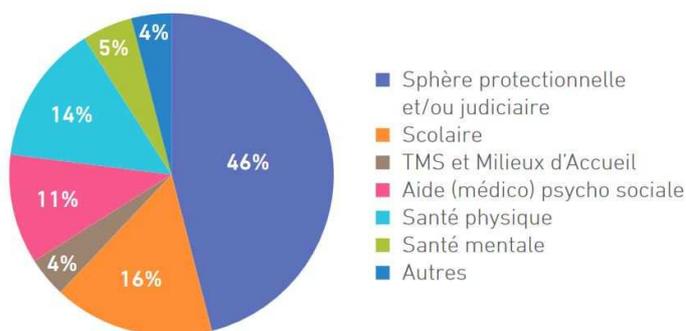
La négligence

C'est l'une des composantes de la maltraitance les plus hasardeuses à définir. En effet, dans la majorité des cas où il y a négligence, même importante et de longue durée, on a surtout à faire à l'incapacité, à l'ignorance, à la non disponibilité des parents; si l'effet est bien celui d'une maltraitance de l'enfant, l'intention n'y est pas ! Par contre, il existe bien une minorité de situations où l'environnement de l'enfant veut lui nuire, en omettant sciemment de s'occuper de lui (sérvices par omission). Intentionnelle ou non, la négligence se traduit sur différents plans :

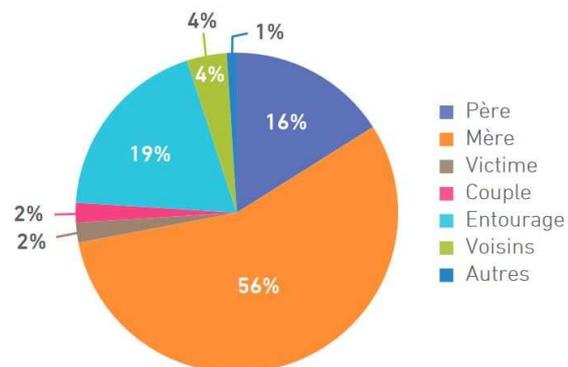
alimentation, habillement, surveillance, hygiène, éducation, stimulation, recours aux soins médicaux.

Dans les 8605 interventions réalisées par les équipes SOS Enfants en 2016, 57 % émanent de professionnels, pour 43 % de non professionnels.

Signalements professionnels :



Signalements non professionnels :



Une fois le diagnostic clôturé, l'équipe SOS Enfants décide, de manière pluridisciplinaire, quelle orientation donner à la situation afin d'assurer notamment la protection nécessaire à l'enfant ainsi qu'une éventuelle aide thérapeutique.

La durée de traitement des dossiers entre le moment du signalement et sa clôture varie selon le type de travail réalisé par l'équipe (évaluation pluridisciplinaire de la situation et/ou suivi thérapeutique). En moyenne, il faut compter entre 2 et 6 mois.

Récolte des données statistiques

La différence par rapport aux années précédentes est la méthode de récolte des données qui a évolué et permet une plus grande fiabilité statistique. Cependant, cette méthode étant différentes de celle utilisée les autres années, cela implique qu'il est plus difficile de comparer les résultats avec ceux des années précédentes.



Guillaume Goffin
Service Communication Externe
GSM : 0499 77 30 93
Guillaume.goffin@one.be